



Différence de salaire entre employés

Par **misscazz**, le **01/12/2009** à **15:57**

Bonjour,

Employée comme assistante comptable depuis 18 mois, mon salaire est et a toujours été inférieur à celui de la femme de ménage (employée depuis 4 ou 5 ans).

Donnant toute satisfaction dans mon travail, je suis plutôt consciencieuse et dévouée, j'ai de plus en plus de mal à supporter cela.

Est-ce une situation normale ? La direction n'est-elle pas tenue, surtout au bout d'un certain temps d'ancienneté à une harmonisation des salaires ?

Est-ce qu'un employé qualifié (niveau III) ne doit pas percevoir au moins autant qu'un employé sans qualification ?

Merci

Par **lili**, le **03/12/2009** à **11:41**

Bonjour.

Avez vous regardé ce qui est prévu dans la convention collective ?

Par **misscazz**, le **03/12/2009** à **15:24**

Bonjour,

Le montant de mon salaire est bien conforme à ce qui est dans la convention collective.

Tout le monde avant moi (je suis la dernière arrivée) est mieux payé par rapport au montant mini garanti par la CC.

Alors oui bien que tout soit en règle par rapport à la CC, je ne trouve qd même pas normal d'être moins payé que la femme de ménage.

Qu'en pensez-vous ?

Merci.

Par **lili**, le **03/12/2009** à **17:56**

Re-bonjour,

Avez-vous des collègues ayant le même emploi que vous, les mêmes diplômes, la même expérience, avec lesquels il serait possible d'établir une comparaison (par rapport au salaire perçu lorsqu'ils avaient votre ancienneté) ? savez-vous quel était le salaire de votre prédécesseur sur votre poste ?

A priori, non, ça ne me paraît pas normal, mais il y a certainement des éléments qui me manquent pour apprécier pleinement la situation.

Avez-vous essayer d'en discuter avec votre supérieur, notamment par exemple lors de votre entretien annuel d'évaluation ?

Par **misscazz**, le **04/12/2009** à **17:27**

Bonjour

Merci de votre réponse.

Il n'y avait pas de prédécesseur. Je suis là pour "décharger" 2 autres salariés.

L'entreprise connaissant des difficultés financières (depuis quelques années), l'heure est au "serrage de ceinture". Avant cela, les salariés ont pu bénéficier de salaires plus confortables à responsabilité égale et diplôme égal ou inférieur.

Oui il faudrait en parler à mon supérieur mais c'est délicat du fait de ces ennuis financiers.

C'est pour cela que j'aimerais avancer des arguments légaux si possible.

Je crains qu'il puisse argumenter sur les difficultés financières pour justifier le niveau de mon salaire.